

Pourquoi les élèves de Sossouna devraient-ils être privés de leur repas de midi ?

Dans le cadre du jumelage de notre ville avec Natitingou au Bénin, grâce à des dons enregistrés depuis décembre 2016, une cantine fonctionne depuis le 2 mars 2017 pour les 170 enfants scolarisés qui, jusqu'alors, n'avaient pas de repas de midi. L'animation et le suivi des actions du Comité de Jumelage sont assurés localement par une personne particulièrement fiable et compétente formée à ces pratiques. Le Comité de Jumelage a effectué un déplacement à Natitingou au mois de novembre 2017 pour participer, avec les représentants de la Ville de Rillieux-la-Pape, à l'inauguration officielle de la cantine.



Afin de prévoir la pérennisation de la cantine pour la prochaine année scolaire, nous sollicitons votre participation financière à ce projet sur la base de **20 € par an et par enfant pour son repas de midi**, la préparation des repas étant prise en charge par les parents.

1 enfant : 20 € 2 enfants : 40 € 3 enfants : 60€ 4 enfants : 80€ 5 enfants : 100€ etc.

Merci aux généreux donateurs !

Un reçu pour l'administration fiscale vous sera délivré. En tant que donateur à un organisme d'intérêt général, votre don ouvre droit à une réduction d'impôts égale à 66 % de son montant, dans les limites fixées par l'article 200 du code général des impôts. Ex : **Un don de 60€ revient à 20€.**



Merci d'avance pour votre générosité favorisant la vie scolaire de ces enfants.